

FRANÇOIS RUKAZA
Colline: Cyabingo
S/ch: Naregoya
Rugarura.

Ruhengeri, le 13 janvier 1958.

OBJETS:

REVISION palabres ci-dessous:--Affaire 6268002: Héritage terrain, caféiers, eucalyptus et bananeraies

I. Contre ATIRITAGIRA

1^{re} Affaire 19846 traitée par le tribunal chefferie-Rugarura, le 3-3-58
J'ai perdu le procès.

2^{de} La même affaire traitée par le tribunal de Territoire et du Kwami à Ruhengeri, le 7-3-58, la raison ne fut donnée.

II. Affaire 195357/101/65/1-2

Contre KAYAGE, traitée par le tribunal de Chefferie Rugarura le 27-8-57, et par celui du territoire le 27-8-57, Affaire 195357/101/65/1-2.

J'ai perdu le procès auprès de ces deux tribunaux. Cependant ayant interjeté appel auprès du tribunal du Kwami à Kigali le 3-9-57, il fut jugé en ma faveur le 27-1-58., Affaire 195357/101.

III. Contre ATAHONDI:

Affaire 195387/38 du 23-2-56

quittance N°55 L.C.80, traitée le 28-4-56 par le tribunal de territoire et jugée en ma faveur.

IV. Plainte contre le Juge ZIMULINDA le 28-8-57, pour injustice. Affaire 195355 quittance N°5 L.C.85, à Monsieur l'Administrateur de Territoire, Monsieur d'Arian, non traitée.



Monsieur l'Administrateur de Territoire

ATAHONDI.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai très respectueusement l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance solliciter la révision de mes affaires ci-dessus mentionnées car je ne suis pas satisfait de la façon dont elles ont été jugées par mon adversaire le Juge Zimulinda, voir sa plainte au N° IV qui a été négligée par Monsieur l'Administrateur, Monsieur d'Arian.

Pour ce qui est de la palabre contre Atahondi, voir le III, déclaré qu'elle était jugée en ma faveur, aucune exécution n'a été procédée, suite à quoi j'ai eu recours à l'intervention de Monsieur le Résident à Kigali, qui me remit une lettre que je vous ai présentée moi-même le 14 janvier 1958 pour la récupération de mes biens;

Cependant, Monsieur l'Administrateur, je ne permets nullement de vous demander pardon pour le présent dérangement par lequel je vous signale que le Juge Zimulinda, en la date du 10 janvier courant, m'a enlevé en faveur de mon adversaire Atahondi la propriété de terrain contesté et qui contient 600 caféiers, 600 eucalyptus et une grande bananeraie.

En attendant, Monsieur l'Administrateur, ^{que} votre justice et compétence attendra s'occupera plus sérieusement de la présente affaire pour découvrir la vérité entre le Juge Zimulinda, mes différents adversaires et moi-même, je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération très distinguée.--

Votre très humble serviteur,

Rukaza, - *[Signature]*